

# MONESTIER-MERLINES

BULLETIN N° 30 – DECEMBRE 2018



## 1 - Noces de Diamant



Le 24 février 2018, Madame le Maire a accueilli, en compagnie de Mme LAFONT, secrétaire de mairie, Marie-Louise et René PRADEL, qui ont souhaité renouveler leurs vœux en présence de leur famille, à l'occasion de leur 60ème anniversaire de mariage célébré le 25 janvier.

Après avoir vécu 3 années à Messeix, ils sont venus s'installer à Veyrières de Monestier-Merlines. René a été embauché en 1961 en tant que maçon à l'Hôpital de la Cellette situé sur cette même commune où il a fait toute sa carrière. Marie-Louise, fille et petite-fille de maire, s'est impliquée dans la vie de la commune en tant que secrétaire de mairie et élue au Conseil Municipal en tant qu'adjointe au maire, M. Gérard GUINETON.

De leur union, sont nées Régine et Maryvonne, qui leur ont donné 4 petites-filles, Mylène, Géraldine, Mathilde et Marie-Anne, lesquelles leur ont donné 2 arrières petits-enfants, Nino et Kim qui font tout leur bonheur.

Après avoir lu l'acte de mariage rédigé le 25 janvier 1958 ainsi que les différents articles, nouvelle version, prononcés lors de la célébration d'un mariage, Madame LE GALL a remis un diplôme à M. et Mme PRADEL ainsi qu'une composition florale en leur souhaitant tous ses vœux de bonheur au nom du conseil municipal.



## 2 - Le Repas des Aînés 2018

Les bénéficiaires sont les personnes âgées de plus de 65 ans et inscrites sur les listes électorales de la commune.

Le repas des aînés offert par la municipalité se déroulera cette année au restaurant l'Oasis le 19 janvier 2019 à partir de 12h00.

Des colis seront remis pour les fêtes aux personnes qui ne peuvent pas participer au repas.

## 3 – Projet fibre optique 2019

Le Conseil Départemental prévoit d'installer la fibre optique sur tout le département.

Monestier-Merlines, hormis les villages de Neuville et la petite Neuville qui sont rattachés à la tranche de travaux de Merlines, fait partie de la première tranche de travaux prévus sur 2019.

Un certain nombre de propriétaires riverains de la RD 1089 et la RD 110 ont déjà reçu un courrier de M. COSTE, Président du Conseil Départemental leur demandant comment ils souhaitaient procéder pour la coupe des arbres ou l'élagage des branches proches des câbles actuels.

Pour les propriétaires riverains qui veulent intervenir eux-mêmes, la mairie leur demande de faire le nécessaire dès que possible avant que le Conseil Départemental n'intervienne à son niveau.

La mairie demande également aux propriétaires riverains des voies communales, chemins ruraux et chemins d'exploitation sur lesquels passent les câbles téléphoniques de bien vouloir également, en fonction du danger, couper les arbres ou élaguer les branches.

Le retard dans ces coupes ou élagages pourrait entraîner le report de l'installation de la fibre optique

## 4 - Point sur les travaux

### a) Travaux en cours

#### Dénomination des rues et numérotation

Les membres du Conseil Municipal ont travaillé sur le dossier. Un courrier sera adressé à l'ensemble des foyers avec la dénomination proposée.

La dénomination des rues et la numérotation des habitations dans une commune sont indispensables pour bien se repérer et pour faciliter la vie des citoyens.

#### Dénommer et numéroter les rues : pour qui et pourquoi ?

##### Pour les citoyens

- Facilite et simplifie les livraisons à domicile.
- Facilite et accélère l'accès aux soins et services à domicile (médecins, secours d'urgence...).
- Facilite les visites de courtoisie.

##### Pour la mairie

- Facilite l'organisation de la collecte des déchets ménagers.
- Facilite l'identification des administrés et l'envoi d'informations municipales.
- Facilite la gestion des listes électorales.

##### Pour les services aux usagers

Eau, EDF, La Poste, impôts, services de secours...

- Facilite l'identification et la gestion des clients.



- Facilite et rend moins coûteuse la réalisation des prestations.
- Permet la prospection et la diffusion d'informations.
- Permet de diminuer les coûts de livraison en cas de mauvaise identification du client.
- Facilite et accélère la distribution du courrier.

Un courrier communiquant l'adresse exacte sera adressé au début 2019 à l'ensemble des foyers.

Les numéros seront remis aux administrés.

Il a été choisi des plaques émaillées de couleur bleue avec un liseré

### b) Travaux réalisés en 2018

Voirie du moulin de Monestier

Des travaux de voirie ont été réalisés à partir de l'intersection de la route de Neuville jusqu'au moulin de Monestier



### c) Prévisionnel de travaux sur 2019/2020

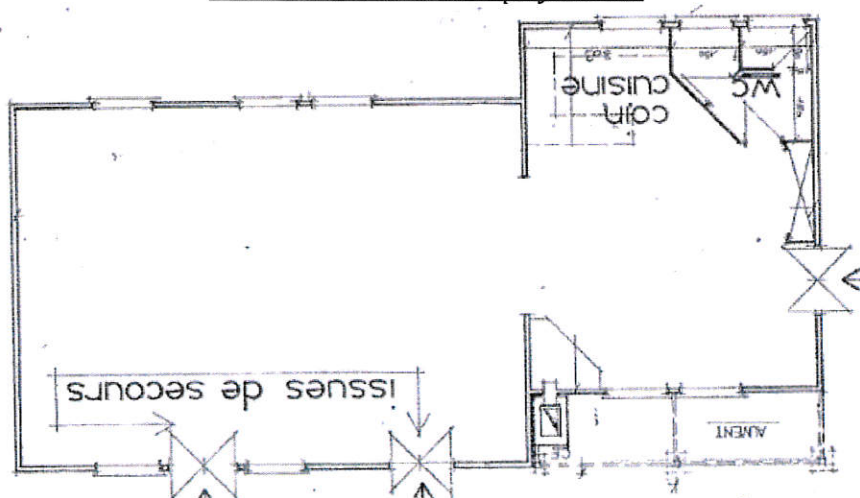
- o Rénovation et extension de la Salle Polyvalente



La mairie envisage des travaux de rénovation (électricité, peintures, isolation ...) ainsi que d'extension avec la création éventuelle d'une cuisine, d'un local technique et d'un local de rangement.

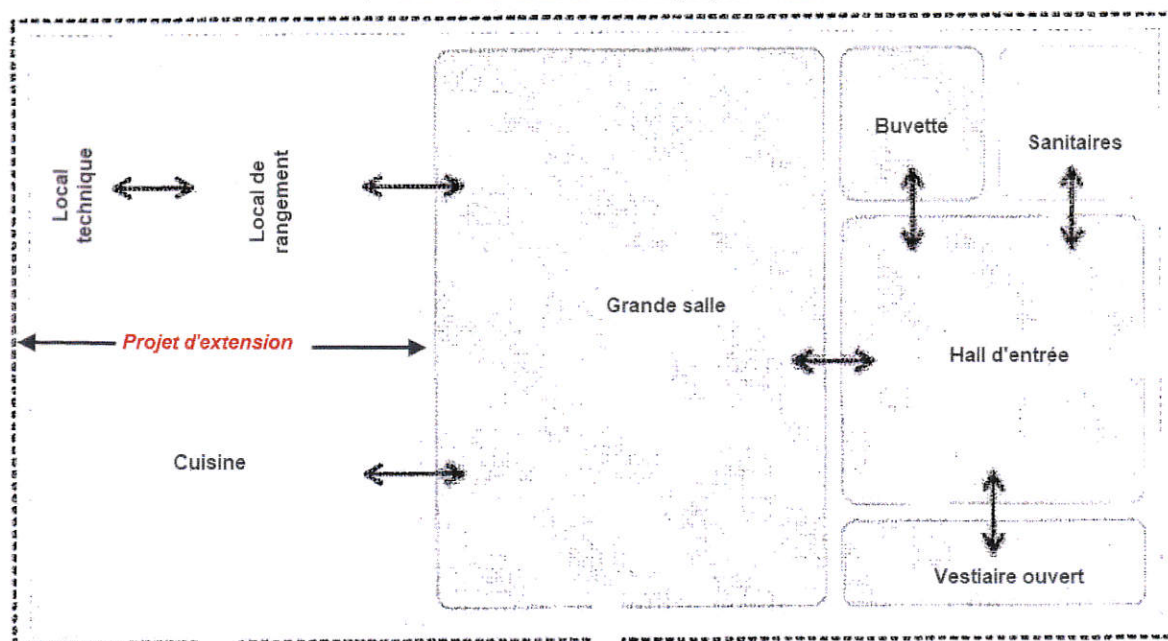
Une étude est en cours avec le Syndicat de la Diège et M. MONTEIL (Architecte)

Plans actuels de la salle polyvalente





### Projet d'extension de la salle polyvalente



#### d) Travaux en cours sur 2018/2019

- Nouvelle caserne de pompiers d'Eygurande

Les travaux de terrassement de la caserne des pompiers, située Route de la Pouge à Eygurande à côté de l'ancien centre équestre, ont commencé.

Afin de pouvoir bénéficier de la DETR, subvention de l'état, c'est la commune d'Aix qui porte le projet. La participation des communes est de 60 % du coût total des travaux et frais annexes.

Les dépassements des coûts de travaux seront à la charge du SDIS.

16/03/2018

### CIS EYGURANDE

Nouvelle répartition des parts communales en fonction de la population totale INSEE de janvier 2018 - recensement 2015

| COMMUNES                               | NOMBRE D' HABITANTS au 1/1/2018 (recensement population totale 2015) | NOMBRE D' HABITANTS DEFENDUS PAR LE CIS | POURCENT AGE PAR RAPPORT A LA POPULATION TOTALE DEFENDUE | REPARTITION DE LA PART COMMUNALE DU COUT DE L'OPERATION AVEC PRISE EN COMPTE DE LA DETR |  |   |
|--|--|---|--|---|--|---|
|  |  |   |  | REPARTITION PAR COMMUNE DU COUT DE L'OPERATION HT APRES DETR                            | REPARTITION PAR COMMUNE DU COUT DU DIFFERENTIEL DE TVA SUR LES TRAVAUX | REPARTITION PAR COMMUNE DU COUT DE L'OPERATION HT APRES DETR (HORS EMPRUNT) |
| AIX (47 habitants défendus par USSEL)  | 393  | 343                                     | 12,67%   |   |  |   |
| COUFFY SUR SARSONNE                    | 82   | 82                                      | 3,03%  |   |  |   |
| COURTEIX                               | 63   | 63                                      | 2,33%  |   |  |   |
| EYGURANDE                              | 698  | 698                                     | 25,78%   |   |  |   |
| FEYT                                   | 134  | 134                                     | 4,95%  |   |  |   |
| LAMAZIERE HAUTE                        | 66   | 66                                      | 2,44%  |   |  |   |
| LAROCHE PRES FEYT                      | 68   | 68                                      | 2,51%  |   |  |   |
| MERLINES                               | 765  | 765                                     | 28,25%   |   |  |   |
| MONESTIER MERLINES                     | 329  | 329                                     | 12,15%   | 46 108,84   | 175,91   | 46 284,75   |
| SAINT ETIENNE AUX CLOS* (65 par USSEL) | 231  | 160                                     | 5,91%  |   |  |   |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>2 829,00</b>  | <b>2 708,00</b>                         | <b>100,00%</b>   | <b>379 522,02</b>   | <b>1 447,91</b>  | <b>380 969,93</b>   |

Selon l'avancée des travaux, l'inauguration devrait avoir lieu courant août ou septembre 2019

## 5 – Entretien des bords de route

De plus, comme vous avez pu le constater lors des averses de neige des 28 et 29 octobre 2018, il y a eu de la casse au niveau des poteaux téléphoniques qui ne sont toujours pas remplacés. Nous avons eu la chance de ne pas avoir eu de coupure de courant ni de téléphone.

Par contre des arbres sont tombés sur les routes et chemins, bloquant la circulation.

La mairie remercie les propriétaires riverains d'être intervenus rapidement pour dégager les branches qui étaient tombées sur les câbles empêchant ORANGE d'intervenir.

*(Brochure du Conseil Départemental en annexe page 9)*

## 6 - Ramassage des ordures ménagères

Comme vous l'avez remarqué, des containers de collecte de différentes tailles ont été mis dans les différents villages ou à l'entrée de certains villages. Depuis le 12 février dernier, le ramassage des ordures ménagères est géré par Haute-Corrèze Communauté. Il ne se fait plus au « porte à porte », vous devez donc mettre vos sacs poubelle dans ces containers.

Un premier bilan se fera fin juin, aussi si vous avez des remarques à apporter, vous voudrez bien en faire part au secrétariat de mairie par mail ([mairiemonestiermerlines@orange.fr](mailto:mairiemonestiermerlines@orange.fr)) ou par écrit en précisant bien votre village.

## 7 - Recyclage des déchets

Nous rappelons que des points de collecte sont installés sur la commune pour le tri des déchets (verre, papiers, plastiques, conserves et petits cartons) sur 4 sites :

- Cuisine Centrale du CHPE
- Près de l'atelier relais
- Parking de la mairie
- Déchetterie

Concernant les déchets verts, ils peuvent être déposés à la déchetterie  
Nous vous rappelons que l'ensemble de ces déchets ne peuvent être brûlés.  
Vous trouverez sur le site de la commune la réglementation en tapant le lien ci-dessous

<http://www.monestier-merlines.fr/reglementation-brulage-dechets-verts/>





## 8 – Listes électorales (nouvelles modalités)

(Extrait de « La vie communale » – n° 1081 – Décembre 2018)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les modalités de gestion des listes électorales seront réformées. Le répertoire électoral unique et permanent (REU) sera confié à l'INSEE sur la base d'informations transmises par la commune.

Les demandes seront déposées en mairie, comme aujourd'hui, personnellement ou par mandataire, par courrier postal au moyen d'un formulaire prévu à cet effet ou par téléprocédure agréée par le ministère de l'intérieur ;

Les jeunes âgés de moins de 26 ans pourront s'inscrire sur les listes électorales de la commune du domicile de leurs parents.

Les personnes non domiciliés dans la commune pourront s'inscrire sur les listes électorales lorsqu'elles auront figuré 2 années de suite (contre 5 actuellement) au rôle des contributions directes communales.

L'inscription des personnes ayant acquis la nationalité française et des jeunes qui atteignent leur majorité sera effectuée d'office par l'INSEE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En plus de ces noms, prénoms, domicile ou résidence, date et lieu de naissance, identification du bureau de vote, la carte d'électeur comportera également l'identifiant national de l'électeur.

A défaut de cérémonie de citoyenneté organisée dans un délai de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, les cartes seront remises au plus tard 3 jours avant le scrutin et en l'absence de scrutin au plus le 30 avril de l'année suivante.

Les **élections européennes de 2019** en France se dérouleront le **26 mai 2019** afin d'élire les 79 députés **européens** représentant la France au Parlement **européen**

## 9 - Nouveaux horaires de la déchetterie intercommunale

Du LUNDI au SAMEDI, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (déchèteries fermées les jours fériés).

## 10 - Nouveaux horaires de la poste de Merlines

A compter du 03 décembre, la poste sera ouverte les  
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

## 11 – Fermeture de la poste d'Eygurande

A compter du 17 décembre, la mairie d'Eygurande assurera un point relais pour la poste qui sera ouvert du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00



### DÉCÈS

Madame ALLENDE Thérèse  
Madame PAQUET Georgette  
Monsieur BOURDOULEIX Louis  
Madame BOURDOULEIX Josette

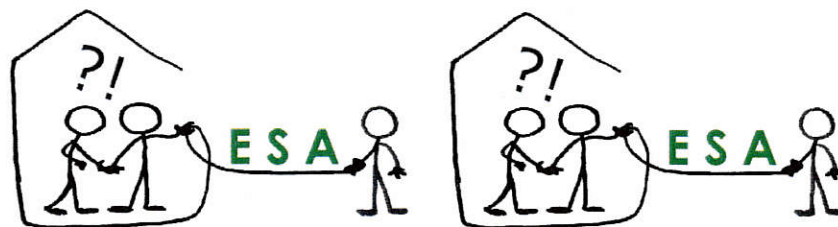
La mairie présente ses sincères condoléances aux familles



*Madame le Maire, le Conseil Municipal et Madame la secrétaire de mairie  
vous présentent leurs meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année  
et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année*



### Suivi à domicile des troubles cognitifs



Toute personne vivant à domicile et présentant des troubles cognitifs peut bénéficier d'une prise en soins ESA (Equipe de Soutien et d'Accompagnement).

Si vous avez constaté personnellement ou chez un proche certaines difficultés : troubles de la mémoire, pertes de repères dans le temps et dans l'espace, des difficultés pour réaliser certains actes de la vie quotidienne (soins d'hygiène, préparation des repas, sorties etc...) vous pouvez en parler à votre médecin pour qu'il établisse une prescription nous demandant d'intervenir.

L'équipe soignante de l'ESA (infirmière, ergothérapeute, assistante de soins en gérontologie) intervient chez la personne pour évaluer son autonomie. Sur cette base, nous proposons un accompagnement personnalisé centré sur les fonctions cognitives, motrices, sensorielles, sociales.

L'objectif final étant d'assurer le plus longtemps possible un maintien à domicile dans de bonnes conditions pour la personne suivie et pour son ou ses aidants.

Nous intervenons sur les cantons de Champs sur Tarentaise, Bort les Orgues, Neuvic, Ussel Est et Eygurande. Le suivi est pris en charge en totalité par l'assurance maladie.

Notre équipe est rattachée au service de soins ADMR de Bort les Orgues. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement au ☎ 05.55.96.76.01.

### Aide au permis de conduire

*Extrait du courrier adressé aux mairies en date du 29/03/2018*

« Depuis juillet 2017, la Région Nouvelle Aquitaine a renforcé son dispositif d'accompagnement au permis de conduire, qu'elle a élargi avec une attention particulière pour les jeunes les plus précaires engagés dans un parcours d'insertion professionnel.

Sous condition de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400 à 1 200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du règlement d'intervention en vigueur et dont vous pourrez prendre connaissance sur <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/aide-passage-permis-conduire/>

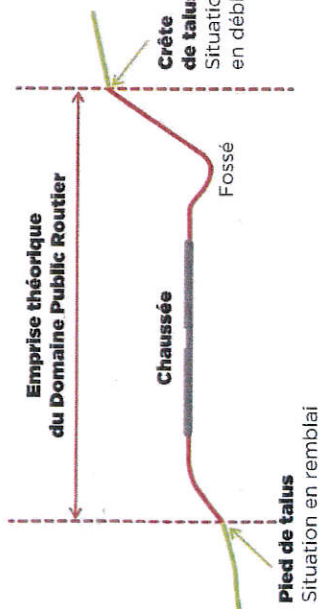
Sont éligibles les jeunes titulaires d'un diplôme de la filière professionnelle et agricole (ex : BEP, CAP, BAC Pro, Brevet professionnelle, Titre ou Certificat de Qualification Professionnels, ...) s'engageant vers une insertion professionnelle à l'issue de leur diplôme.

Les Missions Locales sont chargées d'identifier les jeunes bénéficiaires potentiels »



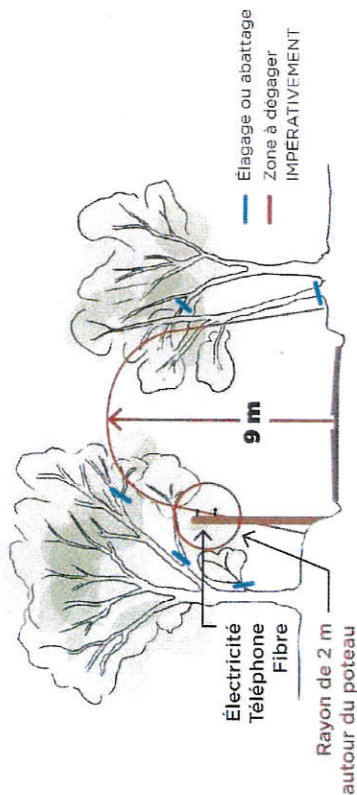


## MODALITÉS DE DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

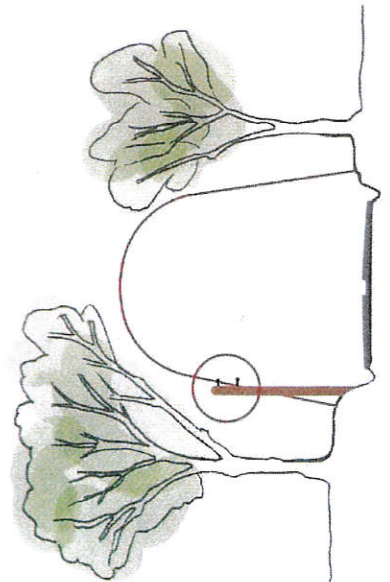


## PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN SUR ARBRES SAINS

AVANT



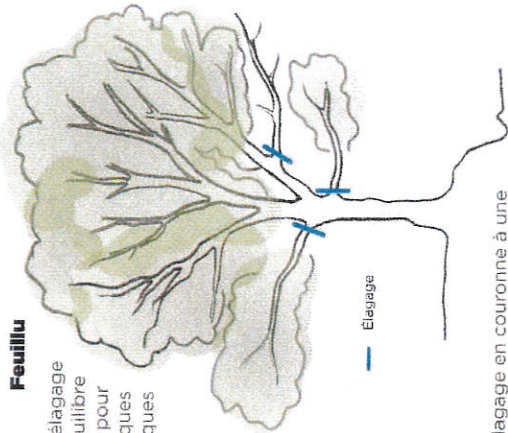
RÉSULTAT ATTENDU



## SITUATION : ARBRE ISOLÉ EN BORD DE ROUTE

### Feuilleu

Réaliser un élagage garantissant un équilibre du houppier pour des raisons physiologiques et esthétiques

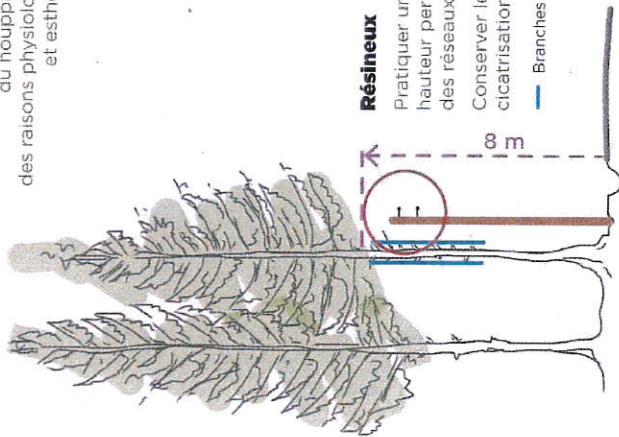


### Résineux

Pratiquer un élagage en couronne à une hauteur permettant de dégager les lignes des réseaux

Conservier le bourrelet pour favoriser la cicatrisation

— Branches à élaguer en conservant le bourrelet



### Coupe mal exécutée

La branche entraînée par son poids casse avant d'être entièrement sectionnée

Arrachement des tissus au niveau du tronc

**Danger Important**



### Coupe correcte

1. Coupe ou entaille sous la branche
2. Coupe par le dessus, la branche casse dans le fil du bois. Pas d'arrachement de la branche
3. Ablation du reste de la branche sans risque d'arrachement



## Conseils utiles

« Il convient d'éviter une intervention trop importante qui nuirait à la silhouette générale de l'arbre. Dans bien des cas, un simple respect des 9 m souhaités (taille des branches basses) suffit. Rien ne sert de tailler la moitié du houppier. C'est prendre le risque de déséquilibrer le port de l'arbre et de l'exposer à des problèmes sanitaires par la multiplication des blessures ».

Cellule élagage :

elagage@correze.fr ou 05 55 93 79 79

7

**Abattre uniquement dans les cas de dégradation sanitaire ou de dangers importants.**





# AU CŒUR DU PLUI: LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE



**ORGANISATION DU TERRITOIRE & PAYSAGE**

- gestion économe de l'espace : lutte contre le gaspillage de l'espace (surface des parcelles constructibles, des zones à urbaniser, etc.)
- préservation des paysages

**ÉCONOMIE**

- économie agricole : prise en compte des enjeux agricoles (parcelles, usages, bâtiments...)
- économie secondaire : zones d'activités
- économie tertiaire : répartition des secteurs à vocation commerciale et/ou artisanale

**ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE**

- trame verte et bleue : protection des continuités écologiques terrestres et aquatiques (réservoirs de biodiversité, corridor écologique, cours d'eau et zones humides...)
- adaptation au changement climatique : réduction des impacts sur l'environnement

**MOBILITÉS**

- déplacements : diversité des modes de transport (partage des axes, mode doux, autopartage...)
- infrastructures modernisées respectueuses de l'environnement

**HABITAT & ÉQUIPEMENTS**

- logement : adaptation aux besoins de la population (nouvelles constructions, réhabilitation de logements existants...)
- équilibre entre habitations et espaces naturels
- équipements et services publics

# QUEL TERRITOIRE SOUHAITONS-NOUS DEMAIN ?

Phase de lancement

- 1 conférence des maires
- 3 réunions au lancement de la procédure
- à l'attention des élus locaux
- 3 réunions publiques de concertation à destination de la population

**1 JUIN 2018 À DÉCEMBRE 2018**

**COMPRENDRE LES ENJEUX DU TERRITOIRE**

**ANALYSER**

Étape : analyse du contexte en associant l'ensemble des partenaires techniques

Comment ?

- mise en oeuvre de la charte de gouvernance\*
- réunions des comités techniques et de pilotage\*
- rendus thématiques
- 3 réunions de présentation du diagnostic auprès des élus locaux

**2 JANVIER 2019 À JUILLET 2019**

**CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN**

**PROJETER**

Étape : élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Comment ?

- réunions des comités techniques et de pilotage
- 1 réunion sur chaque commune pour partager les résultats du diagnostic et débattre des projets
- 3 réunions de présentation du PADD\* aux élus locaux
- 3 réunions publiques de concertation à destination de la population

**3 JUILLET 2019 À MARS 2020**

**TRADUIRE LE PROJET DE TERRITOIRE**

**RÉGLEMENTER**

Étapes : définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- élaboration du règlement écrit et graphique (zonage)

Comment ?

- réunions des comités techniques et de pilotage
- 2 réunions sur chaque commune pour déterminer le règlement graphique
- 1 réunion par commune pour définir les orientations d'aménagement et de programmation
- 3 réunions publiques de concertation à destination de la population

**4 MARS 2020 À MARS 2021**

**ARRÊTER, CONSULTER, APPROUVER LE PLUI**

**DÉCIDER**

Étapes : présentation du dossier de PLUI\*

Comment ?

- réunions des comités techniques et de pilotage
- 3 réunions de présentation du PLUI aux élus locaux
- 1 conférence des maires
- 18 permanences du bureau d'études pour la population avant l'arrêt du projet
- 15 journées de réunion (1 réunion pour 5 communes) après l'enquête publique avec chaque maire pour faire compte des observations de l'enquête

## LEXIQUE

**Charte de gouvernance**  
définit les modalités de travail et de collaboration entre Haute-Corrèze Communauté et les communes membres.

**Comité de pilotage**  
composé du président et des vice-présidents, fixe le cadre du développement territorial

**Comité technique**  
partenaires institutionnels (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, direction départementales des territoires...)

**PADD**  
exprime les objectifs en matière d'aménagement et de développement durable du projet de territoire.

**PLUI**  
un document réglementaire remplaçant les PLU communaux, cartes communales de Haute-Corrèze Communauté sur 10 ans et fixant les règles communes pour les futurs projets d'aménagement du territoire.

**OAP**  
fixe le cadre pour mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs anciens ou futurs.



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est en cours de réalisation. La délibération prise le 30 mars 2017 à Bort-les-Orgues a défini les modalités de concertation avec la population lors de cette procédure. La délibération a prévu la tenue d'un registre, la mise en ligne des documents, la mise à disposition des documents d'études et du dossier d'arrêt ainsi que des réunions et débats publics.



## MOYENS DE CONCERTATION PROPOSÉS

Un registre est accessible sur demande et sous la surveillance d'un tiers au siège de :

Haute-Corrèze Communauté - 23 parc d'activité du Bois Saint-Michel - 19200 Ussel - Téléphone : 05.55.95.35.38  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Des registres sont également accessibles sur RDV  
sur les lieux d'accueil du centre d'animation de la vie sociale (CAVS) aux horaires ci-dessous :

| La Courtine   | Monestier-Merlines   | Neuvic  | Saint-Merd-les-Oussines  |
|---|--|---|--|
| 31 rue de La Liberté<br>23100 La Courtine<br>Téléphone : 05.55.66.78.38 | ZAC du Vieux Chêne<br>19340 Monestier-Merlines<br>Téléphone : 05.55.94.37.86 | 47 rue du Petit Paris<br>19160 Neuvic<br>Téléphone : 05.55.95.85.88 | Le Bourg<br>19170 St-Merd-les-Oussines<br>Téléphone : 05.55.95.18.29 |
| Animateur :<br>Stephen Couignoux  | Animateur :<br>Stephen Couignoux   | Animatrice :<br>Sylvie Escurat                                      | Animatrice :<br>Cécile Bayle   |
| Mercredi de 10h à 12h<br>et de 16h30 à 18h                              | Lundi de 10h à 12h<br>et de 16h30 à 18h                                      | Lundi et mercredi de 10h à 12h<br>et de 16h30 à 18h                 | Lundi, mercredi, jeudi et vendredi<br>de 10h à 12h et de 16h30 à 18h |
| Vendredi de 10h à 12h<br>et de 16h30 à 18h                              | Jeudi de 10h à 12h<br>et de 16h30 à 18h                                      | Mardi de 16h30 à 18h<br>Vendredi de 18h à 20h                       | Mardi de 16h30 à 18h   |

Une version dématérialisée du registre de concertation est disponible sur le site :  
<http://www.hautecorrezecommunaute.fr/registre-de-concertation-plui/>

Il est rappelé que les informations déposées dans ce registre seront bien entendu prises en compte au moment d'effectuer des choix au cours de la procédure (consultées à la fin de chaque phase de réalisation), mais qu'en aucun cas, et sous aucun prétexte, un projet particulier ne pourra entraver l'intérêt général.

Haute-Corrèze Communauté reste donc seule décisionnaire des grandes orientations à mettre en place.

Pour toute demande concernant un terrain particulier, il est indispensable de le situer en dénommant la section et la parcelle cadastrale qui sert d'assiette au projet ainsi que la nature et la destination précises des constructions envisagées.

Imprimé par Rapid Flyer - Octobre 2018

### MAIRIE

Veyrières - 19340 MONESTIER-MERLINES

Tél : 05 55 94 33 61 (Secrétariat) ou 06 09 23 81 24 (Maire)

Fax : 05 55 94 65 26

Courriel : [mairiemonestiermerlines@orange.fr](mailto:mairiemonestiermerlines@orange.fr)

Horaires d'ouverture Secrétariat Mairie : Ma, Me et Ve de 13h30 à 18h30

Bulletin rédigé par : membres de la commission communication



## Envie de découvrir le potentiel solaire de votre toiture ? Grâce au nouvel outil du Parc, c'est possible !

Engagé depuis 2004 sur la thématique énergie, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est porteur d'un Plan Climat Energie volontaire depuis 2012 et lauréat TEPOS (Territoire à Energie Positive) depuis 2017.

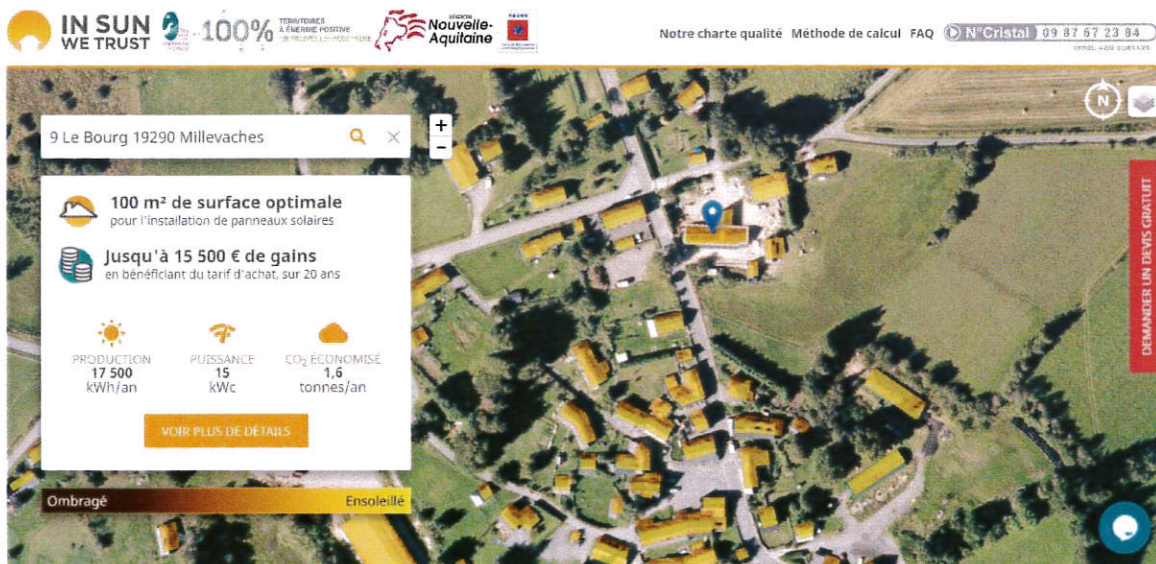
L'une des actions phares est le développement d'un plan solaire à l'échelle du territoire. **Ainsi, le Parc met à disposition de chaque habitant du territoire un cadastre solaire.** L'objectif de cette démarche est de sensibiliser les citoyens aux énergies renouvelables et plus particulièrement à l'énergie solaire.

Ce cadastre solaire permet aux particuliers, entreprises et collectivités du territoire de connaître le potentiel solaire de leur toiture. Il se présente sous forme de **site internet accessible à tous**, et donne des indications en termes de **production énergétique**, de **montant à investir** et de **rentabilité** associée pour des installations de panneaux solaires photovoltaïques (électricité en vente totale ou en autoconsommation) et thermiques (chauffe-solaire par exemple).

Cet outil permet également une mise en relation avec des installateurs locaux, référencés par la société *In Sun We Trust*. La montée en compétence des entreprises et artisans locaux spécialisés dans le domaine du solaire fait également partie des objectifs du plan solaire.

L'interface du cadastre est accessible par le site internet du Parc :

[www.pnr-millevaches.fr](http://www.pnr-millevaches.fr)



IN SUN WE TRUST 100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE Nouvelle-Aquitaine

Notre charte qualité Méthode de calcul FAQ N°Cristal 09 87 67 23 84

9 Le Bourg 19290 Millevaches

100 m<sup>2</sup> de surface optimale pour l'installation de panneaux solaires

Jusqu'à 15 500 € de gains en bénéficiant du tarif d'achat, sur 20 ans

|                             |                     |  |
|-----------------------------|---------------------|--|
| PRODUCTION<br>17 500 kWh/an | PUISSANCE<br>15 kWc | CO <sub>2</sub> ÉCONOMISÉ<br>1,6 tonnes/an |
|-----------------------------|---------------------|--|

VOIR PLUS DE DÉTAILS

Ombagé Ensoleillé

DEMANDER UN DEVIS GRATUIT

Pour tout renseignement sur l'outil :

Manon CAMPENET  
Chargée de mission TEPOS  
05 55 96 97 20  
[tepos@pnr-millevaches.fr](mailto:tepos@pnr-millevaches.fr)

Violette JANET-WIOLAND  
Chargée de mission énergie-climat  
05 55 96 97 23  
[v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr](mailto:v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr)

Pour tout renseignement sur l'énergie solaire : le Parc reste à disposition des collectivités et des entreprises et l'Espace Info Energie (association Energies Pour demain 05.55.94.77.51) est à disposition des habitants du Parc.



## Le mot du président



Conscients des enjeux territoriaux pour les collectivités au 21<sup>ème</sup> siècle, les élus ont fait le choix, en 2017, d'unir leurs 71 communes au sein d'une seule et même communauté de communes : **Haute-Corrèze Communauté**.

Alliant ainsi leurs forces et leurs idées, ils ont montré leur volonté de faire avancer la Haute-Corrèze, de dépasser les clivages. Notre collectivité est récente, mais nous avons déjà commencé à travailler. L'année 2017 a été l'occasion d'apprendre à travailler ensemble, élus et agents, mais aussi de se structurer en interne. 2018 fut une année de transition où les derniers réglages du navire se feront avant de larguer les amarres vers une destination commune et partagée.

Néanmoins, de beaux projets ont d'ores et déjà vu le jour et commencent à porter leurs fruits sur le territoire. C'est le cas notamment du dispositif **Créa Commerce** qui a permis de soutenir plus de trente commerces sur le territoire, ou encore du **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** que nous vous présentons ici. Sans oublier le rôle de proximité du **centre d'animation de la vie sociale**, foyer d'initiatives et porteur de développement social pour la Haute-Corrèze. Localement, plusieurs projets témoignent du dynamisme de nos campagnes.

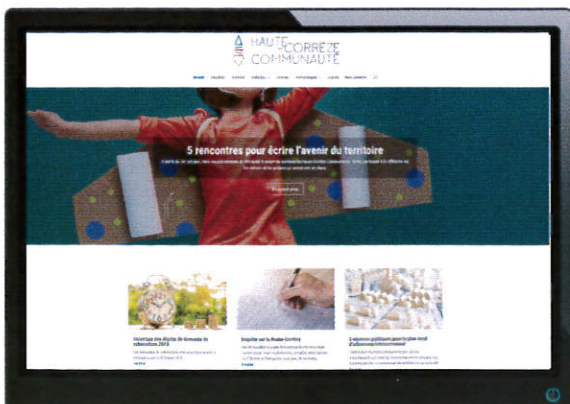
### Et demain ?

Aujourd'hui, nous en sommes au stade du Projet avec un grand P. Le navire est enfin à l'eau ! Il convient de définir la destination vers laquelle nous voulons aller. Tous ensemble. Habitants, élus, agents et partenaires. C'est tout le travail que nous menons actuellement avec l'élaboration du projet de territoire communautaire qui s'articule autour de 4 axes :

- faire société autour d'un projet moteur et d'une identité affirmée
- offrir un cadre de vie propice à l'épanouissement
- mettre l'innovation au coeur du développement territorial
- développer les facteurs de compétitivité

**Ce projet se fera pour vous, avec vous, lors de réunions publiques et participatives. Je vous invite donc à consulter régulièrement notre site internet pour suivre l'avancée des travaux.**

Pierre Chevalier



[www.hautecorrezecommunaute.fr](http://www.hautecorrezecommunaute.fr)

## Accueils de proximité et soutien aux initiatives locales

Le centre d'animation de la vie sociale mis en place par Haute-Corrèze communauté est un **foyer d'initiatives porté par des habitants** et appuyé par des professionnels capables de mettre en œuvre un **projet de développement social** pour l'ensemble de la population. Il repose sur :

- des valeurs de solidarité et de démocratie
- des acteurs (habitants engagés, salariés et administrateurs qualifiés et formés)
- des partenaires associatifs et institutionnels
- des façons d'agir (contribuer au développement social du territoire, privilégier la participation des habitants...)

Le centre d'animation de la vie sociale soutient les initiatives des habitants, les projets des jeunes, les parents dans leur rôle d'éducateur, les associations dans leur rôle d'animation. Il est ainsi garant de l'animation de la vie locale et du lien social sur le territoire.

### 4 lieux pour mailler le territoire

Implantés actuellement dans les anciens sièges communautaires, les lieux d'accueil sont tenus par des agents d'accueil, **formés à l'écoute et à l'accompagnement des problématiques et des projets des habitants**, à leur **information** et à leur **orientation** vers les institutions, les services, les dispositifs et les ressources du territoire.

#### La Courtine

31 rue de La Liberté  
23100 La Courtine  
Téléphone : 05.55.66.78.38

**Animateur : Stephen Couignoux**

- Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h
- Vendredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h

#### Neuvic

47 rue du Petit Paris  
19160 Neuvic  
Téléphone : 05.55.95.85.88

**Animatrice : Sylvie Escurat**

- Lundi et mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h
- Mardi de 16h30 à 18h
- Vendredi de 18h à 20h

#### Monestier-Merlines

ZAC du Vieux Chêne  
19340 Monestier-Merlines  
Téléphone : 05.55.94.37.86

**Animateur : Stephen Couignoux**

- Lundi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h
- Jeudi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h

#### Saint-Merd-les-Oussines

Le Bourg  
19170 St-Merd-les-Oussines  
Téléphone : 05.55.95.18.29

**Animatrice : Cécile Bayle**

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h
- Mardi de 16h30 à 18h

### Animation des comités d'habitants

**Ces comités se réunissent environ 1 fois par trimestre autour d'un repas partagé.** L'objectif : travailler ensemble pour faire remonter les besoins, trouver des solutions alternatives et solidaires à des problématiques de la vie quotidienne (mobilité, numérique, démarches en ligne). Chacun peut aussi exposer ses projets, trouver un écho à ses idées, ses initiatives... **Venez participer aux comités d'habitants pour donner un sens à notre action, à vos préoccupations et contribuer à enrichir la construction de notre territoire.**



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## LE PLUI, UN DOCUMENT ÉCRIT POUR VOUS ET AVEC VOUS

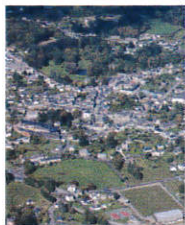
Habiter, se déplacer, travailler, consommer, profiter de notre cadre de vie... Au regard de notre quotidien, nous sommes déjà tous hauts-corréziens.

Bien souvent, nous habitons à un endroit mais travaillons à plusieurs dizaines de kilomètres. Au cours d'une journée, nous traversons plusieurs communes, empruntons différents réseaux routiers et utilisons de nombreux services.

Toutes ces actions, multipliées par 34 000, soit le nombre d'habitants de Haute-Corrèze Communauté, nécessitent anticipation et organisation pour que chacun puisse trouver sa place.

Le respect de notre environnement est devenu une nécessité. Il nous faut adapter nos modes de consommation, notre manière de nous déplacer, limiter notre pollution et nos déchets, pour ne pas desservir l'intérêt général ou nuire à notre cadre de vie.

**Pour coordonner tous ces paramètres, Haute-Corrèze Communauté élabore un document, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) construit autour de 5 piliers :**



### ORGANISATION DU TERRITOIRE & PAYSAGE

- **gestion économe de l'espace** : lutte contre le gaspillage de l'espace (surface des parcelles constructibles, des zones à urbaniser, etc.)
- **préservation des paysages**

### ÉCONOMIE

- **économie agricole** : prise en compte des enjeux agricoles (parcelles, usages, bâtiments...)
- **économie secondaire** : zones d'activités
- **économie tertiaire** : répartition des secteurs à vocation commerciale et/ou artisanale



### ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

- **trame verte et bleue** : protection des continuités écologiques terrestres et aquatiques (réservoirs de biodiversité, corridor écologique, cours d'eau et zones humides...)
- **adaptation au changement climatique** : réduction des impacts sur l'environnement

### MOBILITÉS

- **déplacements** : diversité des modes de transport (partage des axes, mode doux, autopartage...)
- **infrastructures modernisées** respectueuses de l'environnement



### HABITAT & ÉQUIPEMENTS

- **logement** : adaptation aux besoins de la population (nouvelles constructions, réhabilitation de logements existants...)
- **équilibre entre habitations et espaces naturels**
- **équipements et services publics**

**Déjà 34**  
entreprises aidées  
pour un montant de  
**110 000 €**



## CRÉA COMMERCE

VOTRE IDÉE, NOTRE ACCOMPAGNEMENT



### Un accompagnement et un suivi de votre projet

Partenariat avec les acteurs économiques locaux  
Aide à la constitution de votre dossier de candidature



### Une aide à la création ou à la reprise de commerce

Forfait de 1 500 €



### Des aides pour votre local

soit 25 % du montant du loyer ou de l'emprunt la 1<sup>ère</sup> année (maxi : 3 000 €)  
soit 20 % ou 30 % d'aide pour réaliser les travaux du local (selon la commune - maxi : 5 000 € - sur factures)



### L'intégration au réseau des acteurs locaux

Office de commerce et d'artisanat de Haute-Corrèze,  
club d'entreprises Haute-Corrèze Éco, consulaires...

**VOUS VOULEZ OUVRIR UN COMMERCE DE PROXIMITÉ ?  
CONTACTEZ-NOUS AU 05 87 31 00 67**

## CONCERTATION POUR LE PLUI : EXPRIMEZ-VOUS !



Un registre est accessible sur demande et sous la surveillance d'un tiers au **siège de Haute-Corrèze Communauté**, 23 parc d'activité du Bois Saint-Michel à Ussel (téléphone : 05.55.95.35.38), aux jours et horaires suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.**

Des registres sont également accessibles sur RDV sur les **lieux d'accueil du centre d'animation de la vie sociale (cf. page précédente)**. Une **version dématérialisée** du registre de concertation est disponible sur le site internet (rubrique "Infos pratiques").

**Consulter le document complet de présentation ainsi que le calendrier de la démarche sur notre site internet.**